

OFFRE COMMERCIALE

Les **Entrepreneuriales.**

le salon des dirigeants d'entreprise



DONNEZ DU TONUS À VOTRE BUSINESS

www.entrepreneuriales.com



Élodie CHOISY - e.choisy@up2e06.com - 04.92.27.27.71

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Union pour les Entreprises des Alpes-Maritimes est l'organisation interprofessionnelle qui rassemble toutes les entreprises.

L'UPE06 fédère le **MEDEF 06** et la **CGPME 06**.

L'UPE06 en quelques chiffres :

- ✓ **40 ans** d'existence
- ✓ **14** présidents
- ✓ **7** collaborateurs pour vous aider dans la gestion quotidienne de votre entreprise
- ✓ **500** adhérents directs
- ✓ **34** syndicats de branche
- ✓ **34** associations d'entrepreneurs
- ✓ **5** vice-présidents de bassins économiques pour un maillage de proximité
- ✓ **500** mandataires dans 66 instances du département (URSSAF, CAF, CPAM, CCI...)
- ✓ **9** commissions pour développer l'économie locales
- ✓ **13** éditions des Entrepreneariales soit **17 000** visiteurs
- ✓ **3 éditions de BA06**, l'accélérateur de business avec plus de **150 entreprises participantes**
- ✓ **15 éditions de la Semaine Ecole Entreprise** : **70** établissements scolaires, + de **3 500** élèves et + de **280** entreprises mobilisées
- ✓ Plus de **300 articles de presse** chaque année, **15 plateaux TV** et **20 interventions à la radio**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Mme Solène GALANDIE, Responsable Pôle Adhérents au 04.92.27.27.60.

upe06
UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES

4 BONNES RAISONS D'ADHÉRER
à l'Union pour l'Entreprise des Alpes-Maritimes

RAISON N°1:
PLUS ON EST NOMBREUX,
PLUS ON EST FORT

RAISON N°2:
UN MANAGER AVERTI
EN VAUT DEUX

RAISON N°3:
SANS CONTACTS,
PAS D'OPPORTUNITÉS

RAISON N°4:
LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE LOCAL
EST L'AFFAIRE
DE TOUS

LE PARTI DE L'ENTREPRISE | www.upe06.com

LE SALON DES SERVICES AUX ENTREPRISES

Le salon des Entrepreneariales apporte aux dirigeants d'entreprises en un même lieu, au cours d'une seule journée, toute l'information nécessaire à la gestion et à la création de leur entreprise et leur permet ainsi de trouver des solutions concrètes à leurs problématiques de développement et de management.

Depuis plus de 13 ans, cet événement est l'occasion pour les dirigeants d'entreprises de rencontrer et d'échanger avec des acteurs de l'économie locale.

Pour favoriser les échanges et satisfaire tous les dirigeants d'entreprises, le salon des Entrepreneariales est divisé en plusieurs zones :

L'espace Création-Reprise en partenariat avec la CCI Nice Côte d'Azur, la Métropole Nice Côte d'Azur et le soutien de la BPCA réunit sur plus de 200 m², une trentaine d'exposants.



Le pavillon « BA06 Event » : 10 entreprises innovantes accompagnées par BA06 accompagnement exposent leur activité dans ce pavillon de 25m².

Un plateau Azur TV en partenariat avec la CCI Nice Côte d'Azur : Nicolas Galup, rédacteur en chef d'AZUR TV interview en plateau les personnalités présentes à cet événement.



Le « Café des Experts » est un espace dédié à des rendez-vous personnalisés avec les avocats (ADA), les experts-comptables et les communicants.(UCC)

L'ÉDITION 2014 EN QUELQUES CHIFFRES...

100 SPOTS RADIOS

1 REPORTAGE
FRANCE 3

50 ANNONCES
PUBLICITAIRES

93 EXPOSANTS

2 SPEED BUSINESS
MEETING

6 CONFÉRENCES
PLÉNIÈRES

3 000 PARTICIPANTS

4 TABLES
RONDES

1 PRISE DE VUE
PAR UN DRONE

25 ARTICLES PARUS
DANS LA PRESSE RÉGIONALE

30 INTERVIEWS
EN DIRECT

1 ÉMISSION
AZUR TV CONSACRÉE AU SALON
« LES ENTREPRENARIALES »



LES EXPOSANTS DE L'ÉDITION 2014

Accélérateur Allianz | ACEC BGE Côte d'Azur | Adosis | AG2R La Mondiale | AGEA 06 | Agence Tapis Rouge | Alpes-Maritimes Médiation | Altissima Group | AM Cap Entreprise | Apave | Ardisson Conseils | Association AVEC | Association Les Femmes Chefs d'Entreprises | Asure Formation | Atlantis Conseil | Atman Campus | Avocats d'Affaires | Azzura Lights | Banque de France | Banque Populaire Côte d'Azur | Bioriginal | Bpifrance | Buro Club | Caisse d'Épargne Côte d'Azur | CCI NCA | CRA | CGA 06 | City Motion / Eccity Motocycles | Communauté d'Agglomération Dracénoise | Créa-Sol | Esia PACA | Evoged | F.D.E | Fédération du BTP 06 | FNAIM Côte d'Azur | FNTR06/AFT-IFTIM | Fondation UNICE | H4D | Handy Job 06 | In Extenso | Innovagrasse | Inpi | Inveny | Iypeo | J.Bonet | JDE | L'Avenir Côte d'Azur | Les Jules de Nice | Lycée Parc Impérial | Malakoff Mederic | Meridien Mag | Metropole NCA | Monument Tracker | Nice-Matin – Eurosud | Nice Premium Motors | Nice Road | OGCNice | Opcalia | Ora Consulting | Pôle Emploi | Randstad | Régus | Relvicom | Réseau des Greta | Restaurants Alain Llorca | Riccobono Imprimeur | Riviera Office | Secludit | Skema Business School | Smob Informatique | SMSFactor | Solar Games | Sud Convergences | The SDS - Tradmatik | Traductions Rapides | Tribune Bulletin Côte d'Azur | UCC Méditerranée | UIMM-ADEFIM-ESSOR PMI | VcomK | Votre-drh.com

Exposants premium : Aéroport de Nice | Ametra 06 | ARAPL Côte d'Azur | UNAPL06 | EDF Entreprises | Experts-Comptables | Fédération Bancaire Française | Les Scop PACA | Malongo | Région PACA | Société Générale

94 % des exposants sont satisfaits de leur participation

92 % des exposants souhaitent participer au Salon des Entrepreneurs 2015

77 % des exposants ont eu des contacts intéressants pendant le salon



LES VISITEURS DE L'ÉDITION 2014

Entreprises présentes :

Agence WACAN | Atos Origin | Axa | BNP Paribas | Bouygues Immobilier | Bureau Veritas | Business Consulting Group | CRIT | Digitick Group | Ernst & Young | Exhibit Group | Fac Copies | GDF Suez | GL Events | Groupe La Poste | Groupe Pavillon | HSBC | Interima | Kiss FM | KPMG | Laboratoires Génévrier | Les Mutuelles du Soleil | MBD Consulting | MMA Entreprise | Oddo & Cie | Orange | Park & Suites | Peradotto Publicité | Saphelec | Symposium | Valenergies | Ventury Avocats | Véolia | Vinci | Virbac | Walt Disney | Webelse | Yes



46 % des visiteurs sont des chefs d'entreprises
70 % des visiteurs sont restés 3 heures aux Entrepreneariales
80 % des visiteurs trouvent que les stands sont diversifiés

**Le Salon des Entrepreneariales répond
aux attentes de 90 % des visiteurs**



LES PARTENAIRES DE L'ÉDITION 2014



LA COMMUNICATION AUTOUR DE L'ÉVÉNEMENT

UN PLAN MEDIA

- ✓ **13 partenaires médias** mobilisés pour le Salon des Entrepreneariales
- ✓ Importante campagne publicitaire dans **la presse régionale B to B**, notamment grâce à des partenariats privilégiés avec La Tribune Bulletin Côte d'Azur, L'Avenir Côte d'Azur, Nice-Matin, Le Journal des Entreprises et Méridien Mag
- ✓ **45 000 invitations** encartées dans le Magazine de la CCI NCA
- ✓ **2 500 invitations** envoyées avec le Mag UPE06
- ✓ Plus d'**une centaine de spots radio** diffusés sur Radio Emotion & Nice Radio aux heures de grande écoute
- ✓ Relations Presse: **107 retombées presses**
- ✓ Plus d'**une trentaine d'interviews** réalisées en direct par Azur TV, France 3, Allianz Riviera et Tribune Côte d'Azur en 2014



LA COMMUNICATION AUTOUR DE L'ÉVÉNEMENT

INTERNET & WEBMARKETING

- ✓ Campagnes d' emailing envoyées auprès de **5 000 contacts qualifiés** (J-30, J-15, J-1)
- ✓ Forte présence sur les réseaux sociaux : **Facebook** et **Twitter** avec **#Entrepreneuriales2014**

DISPOSITIF D'AFFICHAGE

- ✓ **80 affiches** au format 320 x 240 disposées dans des endroits stratégiques du département



QUELQUES OUTILS DE COMMUNICATION...

L'AFFICHE & L'INVITATION

LES ENTREPRENARIALES - 13^E ÉDITION - ALLEZ L'ENTREPRISE !

Les exposants

- AGC - B&B C&C EXHAIR
- ALUFIN
- AMBIORRE NICE C&C EXHAIR
- ARTEC
- ARTEC 13
- ARTEC 14
- ARTEC 15
- ARTEC 16
- ARTEC 17
- ARTEC 18
- ARTEC 19
- ARTEC 20
- ARTEC 21
- ARTEC 22
- ARTEC 23
- ARTEC 24
- ARTEC 25
- ARTEC 26
- ARTEC 27
- ARTEC 28
- ARTEC 29
- ARTEC 30
- ARTEC 31
- ARTEC 32
- ARTEC 33
- ARTEC 34
- ARTEC 35
- ARTEC 36
- ARTEC 37
- ARTEC 38
- ARTEC 39
- ARTEC 40
- ARTEC 41
- ARTEC 42
- ARTEC 43
- ARTEC 44
- ARTEC 45
- ARTEC 46
- ARTEC 47
- ARTEC 48
- ARTEC 49
- ARTEC 50
- ARTEC 51
- ARTEC 52
- ARTEC 53
- ARTEC 54
- ARTEC 55
- ARTEC 56
- ARTEC 57
- ARTEC 58
- ARTEC 59
- ARTEC 60
- ARTEC 61
- ARTEC 62
- ARTEC 63
- ARTEC 64
- ARTEC 65
- ARTEC 66
- ARTEC 67
- ARTEC 68
- ARTEC 69
- ARTEC 70
- ARTEC 71
- ARTEC 72
- ARTEC 73
- ARTEC 74
- ARTEC 75
- ARTEC 76
- ARTEC 77
- ARTEC 78
- ARTEC 79
- ARTEC 80
- ARTEC 81
- ARTEC 82
- ARTEC 83
- ARTEC 84
- ARTEC 85
- ARTEC 86
- ARTEC 87
- ARTEC 88
- ARTEC 89
- ARTEC 90
- ARTEC 91
- ARTEC 92
- ARTEC 93
- ARTEC 94
- ARTEC 95
- ARTEC 96
- ARTEC 97
- ARTEC 98
- ARTEC 99
- ARTEC 100

Les partenaires

INVITATION

les Entrepreneuriales le salon des dirigeants d'entreprise

JEUDI 27 NOVEMBRE 2014
STADE DE NICE - ALLIANZ RIVIERA
9H - 19H

“ Allez l'entreprise ! ”

70 stands, des conférences, des tables rondes et des animations
Et un espace à thème dédié avec la création de la Banque Populaire de la Côte d'Azur, de la CCA Nice Côte d'Azur et de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Inscription obligatoire et programme complet sur :
www.entrepreneuriales.com

NE DONNEZ PAS DU TONUS À VOTRE BUSINESS

Design: www.jadegraphique.com

les Entrepreneuriales
le salon des dirigeants d'entreprise

JEUDI 27 NOVEMBRE 2014
STADE ALLIANZ RIVIERA NICE

DONNEZ DU TONUS À VOTRE BUSINESS

www.entrepreneuriales.com

Partenaires: [lpe06](http://www.lpe06.com), [cca-nice](http://www.cca-nice.com), [mcp-nice](http://www.mcp-nice.com), [mcp-nice](http://www.mcp-nice.com)

LE CATALOGUE DE 52 PAGES DISTRIBUE AUX 3 000 VISITEURS

CATALOGUE VISITEURS

les Entrepreneuriales
le salon des dirigeants d'entreprise

STADE DE NICE - ALLIANZ RIVIERA
JEUDI 27 NOVEMBRE 2014

13^E ÉDITION
“ ALLEZ L'ENTREPRISE ! ”

LE SALON DES SERVICES AUX ENTREPRISES

DONNEZ DU TONUS À VOTRE BUSINESS

4 BONNES RAISONS D'ADHÉRER
à l'Union pour l'Entreprise des Alpes-Maritimes

RAISON N°1 :
PLUS ON EST HONNÊTE, PLUS ON EST FORT

RAISON N°2 :
UN MANAGER AVERTI EN VAUT DEUX

RAISON N°3 :
SANS CONTACT, PAS D'OPPORTUNITÉS

RAISON N°4 :
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL EST L'AFFAIRE DE TOUS

LE PARTI DE L'ENTREPRISE www.lpe06.com

EDITO

Le 27 novembre 2014, le Stade de Nice accueillera le Salon de l'Entreprise. Une manifestation qui sera l'occasion de rassembler les acteurs de l'économie locale et de leur offrir un espace de dialogue et de concertation. C'est pourquoi nous sommes très heureux de vous présenter ce catalogue de 52 pages qui vous permettra de découvrir les nombreux services et animations qui vous attendent lors de cette manifestation. Ce catalogue est un véritable outil de travail qui vous permettra de mieux connaître les acteurs de l'économie locale et de leur offrir un espace de dialogue et de concertation. C'est pourquoi nous sommes très heureux de vous présenter ce catalogue de 52 pages qui vous permettra de découvrir les nombreux services et animations qui vous attendent lors de cette manifestation.

SALLE D'EXPOSANTS - P1

SALLES DE CONFÉRENCES - P0

PLAN D'IMPLANTATION
STADE ALLIANZ RIVIERA NICE

QUELQUES OUTILS DE COMMUNICATION...

LE MAG TRIMESTRIEL UPE06 DEDIE AUX ENTREPRENARIALES



LE SITE INTERNET



VOTRE PARTICIPATION AU SALON

PARTENARIAT PREMIUM : 9 900 €

Vous souhaitez bénéficier d'une visibilité maximale ?

Associez votre entreprise/institution/association à cet événement économique annuel en parrainant la globalité du Salon des Entrepreneariales 2015.

Votre participation comprend :

- ✓ **1 stand de 9m²** (moquette, cloisons, enseigne exposant, rail de spots de 75 W, alimentation électrique de 1 KW, 1 table ronde ou rectangulaire, 3 chaises)
- ✓ L'organisation d'**une conférence d'1h*** (salle de 200 places)
- ✓ **Privatisation d'une loge** 12/18 personnes durant l'événement
- ✓ La présence de votre **logo sur nos supports de communication** : l'invitation, le catalogue visiteur, le site Internet, Facebook & Twitter
- ✓ Un **« zoom sur »** votre entreprise sur le site Internet (durant 1 semaine)
- ✓ Une **insertion publicitaire** au sein du catalogue distribué aux 3 000 visiteurs le jour de l'événement
- ✓ **Présence de votre kakémono** à l'entrée du Salon des Entrepreneariales
- ✓ **Encartage d'un flyer** au sein du catalogue distribué aux 3 000 visiteurs

** Choix du thème sous réserve de validation du Comité de Pilotage Entrepreneariales*

PARTENARIAT PLATINE : 6 900 €

Vous souhaitez dynamiser votre image ?

Exposez au Salon des Entrepreneariales tout en organisant une table ronde.

Votre participation comprend :

- ✓ **1 stand de 9m²** (moquette, cloisons, enseigne exposant, rail de spots de 75 W, alimentation électrique de 1 KW, 1 table ronde ou rectangulaire, 3 chaises)
- ✓ L'organisation d'**une table ronde d'1h** (salle de 80 places)
- ✓ La présence de votre **logo sur nos supports de communication** : l'invitation, le catalogue visiteur, le site Internet, Facebook & Twitter
- ✓ Une **insertion publicitaire** au sein du catalogue distribué aux 3 000 visiteurs le jour de l'événement

LE CHOIX DE VOTRE STAND



CLOISONS

- ✓Piliers et traverses en aluminium laqué blanc, hauteur du stand : 2,24 m
- ✓Cloison de remplissage en mélaminé blanc sur 3 côtés maximum

MOQUETTE

- ✓Tapis aiguilleté bleu recouvert d'un film de protection (polyane)

ENSEIGNE EXPOSANT

- ✓Une enseigne drapeau par exposant
- ✓Lettrage de couleur bleu fond blanc

RAIL DE SPOTS

- ✓Un rail de spots de 75 W par module

BOITIER ELECTRIQUE

- ✓Un boîtier électrique de 1 KW par module

MOBILIER

- ✓1 mange debout et 2 tabourets par module de 3m²

ou

- ✓1 table ronde ou rectangulaire et 2 chaises par module de 6 et 9m² (possibilité d'une troisième chaise en option premium)

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE SURFACE

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles l'UPE06 (l'« Organisateur ») offre en location et loue des surfaces d'exposition dans le cadre de la manifestation dénommée « Salon des Entrepreneariales ». Toute inscription à une offre « Stand et Exposition » implique l'acceptation entière et sans réserve par les exposants des présentes conditions générales de location de surfaces d'exposition. Toute modification ou réserve apportée de quelque façon que ce soit aux présentes par l'exposant sera considérée comme nulle et non avenue.

INSCRIPTION ET ADMISSION

Seules les demandes réalisées au moyen du bon de commande fourni par l'Organisateur sont considérées; ce document est soit adressé par l'Organisateur aux organismes ou sociétés en ayant fait la demande, soit librement imprimable sur le site : www.entrepreneariales.com. Le bon de commande d'inscription à une offre « Stand et Exposition » doit être envoyé par courrier à l'adresse suivante : Les Entrepreneariales – CAP Var, avenue Guynemer – 06700 Saint Laurent du Var, ou par fax au 04 92 27 27 70. L'admission est prononcée par une notification officielle de l'Organisateur ou par l'envoi d'une facture précisant la surface du stand. L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par un organisme ou une société ayant participé à un précédent « Salon des Entrepreneurs » et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant. L'organisme ou la société dont la demande d'inscription est refusée en sera informé par écrit. Le rejet d'une demande ne donne pas lieu à des dommages et intérêts. Le droit résultant de l'inscription est personnel et incessible. L'admission n'emporte aucun droit d'admissibilité pour une manifestation ultérieure

FRAIS D'INSCRIPTION

A l'issu de la réception du bon de commande accompagné des CGL de surface signées, l'organisateur, Les Entrepreneariales, émettent une facture correspondant à l'achat d'un stand. Celle-ci est envoyée à la société. Le règlement total de la facture par chèque/virement bancaire doit être effectué 30 jours ouvrés avant le premier jour de montage (23 octobre 2015 maximum) sans possibilité d'escompte pour paiement comptant. Toute commande passée au delà de ce délai sera majorée de 15% du tarif (HT) en vigueur. Le montant de la facture est exprimé en euros TTC.

PARTICIPATION ET ANNULATION DE LA RESERVATION DE LA PART DU CLIENT

La réservation exprime un consentement irrévocable. Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception auprès de l'Organisateur. Si la demande d'annulation intervient avant le 23 octobre 2015, une indemnité correspondant à 50% du montant total TTC de la réservation sera conservée par l'Organisateur. Dans le cas où un exposant pour une raison quelconque, n'occupe pas son stand le jour de l'ouverture de la manifestation entrainera la facturation de la commande au client. Les paiements déjà effectués resteront la propriété des Entrepreneariales. Sans préjudice de toutes autres mesures prises, aux risques périls de l'exposant, l'organisateur peut disposer du stand de l'exposant défaillant sans que ce dernier ne puisse réclamer ni remboursement, ni indemnité, même si le stand est attribué à un autre exposant.

ANNULATION DE LA PART DE L'ORGANISATEUR

Les Entrepreneariales ne pourront être tenu responsable dans le cas de l'apparition d'un évènement de force majeure tel que le définit l'article 1148 du Code Civil.

ASSURANCES

L'exposant devra souscrire une garantie couvrant sa responsabilité civile, tant à l'égard des tiers qu'à l'égard de Nice Eco Stadium (Allianz Riviera), ainsi qu'une garantie couvrant les dommages que pourraient subir les biens lui appartenant ou, à lui confiés. **Une copie de ce contrat d'assurance devra être fournie à l'organisateur avant 30 jours calendaires (23 octobre 2015) avant l'ouverture de l'exposition.** Tout exposant, par le seul fait de sa participation, déclare renoncer à tout recours que lui-même ou ses assureurs seraient en droit d'exercer contre l'organisateur, la société d'exploitation des locaux où se déroule la manifestation et leurs assureurs pour tout dommage direct ou indirect que ces derniers pourraient occasionner à ses biens ainsi qu'à ses préposés.

DEROULEMENT DU SALON

Le Salon se déroulera le jeudi 26 novembre 2015 de 9h00 à 19h00. Il se tiendra à Nice Eco Stadium (Allianz Riviera, boulevard des Jardiniers–06200 NICE). Le plan du Salon est établi par l'Organisateur qui décide de l'implantation des stands et est communiqué au Client dans un délai fixé par l'Organisateur. Chaque Client s'engage donc à se conformer aux décisions prises par l'Organisateur sans que celles-ci ne puissent faire l'objet d'aucun recours. Avant l'ouverture du Salon, chaque Client devra soumettre l'aménagement et la décoration de son stand à l'approbation de l'Organisateur afin que ce dernier puisse vérifier l'agencement final des stands. Les stands devront, durant les heures d'ouverture, être en permanence occupés par un représentant de l'Exposant. Il est formellement interdit de démonter un stand avant la fermeture effective du salon au public le jeudi 26 novembre 2015 avant 19h00. L'exposant s'engage à maintenir une activité commerciale sur son stand jusqu'à l'heure de fermeture du salon au public. Le stand ne pourra donc pas être vidé, d'une partie ou de la totalité de son contenu. Tout stand vide sera photographié et permettra à l'organisateur d'octroyer des sanctions à tout contrevenant lors des prochaines éditions du Salon. Des photographies seront prises pendant le Salon. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par le Client sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion du Salon sur support papier ou Internet. Le Client qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logos, marques, modèles) figure sur les photographies utilisées pour la promotion du Salon doit en aviser l'Organisateur par écrit à l'adresse mentionnée dans la partie inscription.

SURVEILLANCE - CONTROLE DES ACCES

La surveillance personnalisée d'un stand est à la charge de l'exposant. Nice Eco Stadium (Allianz Riviera) et/ou l'organisateur ne sauraient donc être recherchés ou tenus pour responsables de toute disparition, vol ou dégradation de biens ou matériels laissés dans les stands. Nul ne peut être admis dans l'enceinte de la manifestation sans présenter un titre émis ou admis par l'organisateur.

REGLEMENTS ET CONSIGNES DE SECURITE

Les jours, horaires, modalités de montage et de démontage des stands, la Note Logistique et la réglementation de Nice Eco Stadium (Allianz Riviera) sont envoyés par mail ou par courrier par l'Organisateur. D'une façon générale, les Clients sont tenus de respecter les lois et règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les consignes de sécurité édictées par la préfecture. A titre particulier, les Clients doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité de Nice Acropolis. En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par l'exposant doivent être conformes aux règles et normes françaises et européennes. Chaque exposant s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés et sous-traitants la réglementation et les consignes de sécurité.

MODIFICATIONS

L'Organisateur se réserve le droit de procéder, à tout moment et sans recours possible de la part des exposants, à toute modification utile ou nécessaire au bon déroulement du Salon et notamment à tout changement d'horaire, d'emplacement ou d'aménagement d'un stand. Toute modification est notifiée par écrit aux exposants. Chaque exposant reconnaît ce droit de modification à l'Organisateur et s'engage à accepter et à appliquer toutes nouvelles dispositions imposées par celui-ci du fait de ces modifications. L'Organisateur a seul le pouvoir de décider de tous cas non prévus aux présentes conditions générales. Toutes ses décisions sont prises sans recours possible et sont immédiatement exécutoires, ce que chaque Client reconnaît et accepte. Il est expressément interdit de céder, de sous-louer, d'échanger, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie de l'emplacement attribué par l'organisateur.

RESPONSABILITES

Les exposants prendront les lieux dans l'état dans lequel ils les trouveront et devront les laisser dans le même état. Toutes détériorations causées à leur stand et à leurs éléments de décoration, ou du fait de l'aménagement de leur stand, de leurs éléments de décorations, de leur personnel et sous-traitants, sont à la charge des exposants. Ceux-ci sont directement responsables vis-à-vis de Nice Eco Stadium (Allianz Riviera), la responsabilité de l'Organisateur ne pouvant en aucun cas être engagée. Tout Client est responsable du matériel qu'il expose et/ou loue dans le but d'aménager son stand (article 1384 du Code Civil). Tout préjudice, y compris les préjudices commerciaux et les troubles de jouissance, qui pourrait être subi par les Clients et dont l'Organisateur ne serait pas directement responsable, ne saurait, pour quelque cause que ce soit, engager la responsabilité de l'Organisateur. En tout état de cause, quel que soit le fondement des réclamations éventuelles de l'exposant, la responsabilité totale de l'Organisateur sera limitée à des dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant total de la réservation.

CONDITIONS D'UTILISATION DES ESPACES D'EXPOSITION

Horaires - Occupation

Les équipements ou produits appartenant aux exposants devront être enlevés avant la fin des périodes accordées pour le départ des exposants ou pour le démontage des surfaces nues.

Etat des lieux - Dégradations

Les exposants prennent les surfaces, équipements et matériels demandés dans l'état où ils se trouvent et reconnaissent leur état de fonctionnement ; ils doivent les rendre au moment convenu dans le même état, en respectant les dispositions suivantes :
Tout accrochage au plafond ou fixation sur une paroi ou pilier en dehors de l'espace stand attribué est formellement interdit ; toute détérioration faisant suite au non-respect de cette clause sera facturée à l'exposant.
Toute disparition ou dégradation du matériel confié, à titre gracieux ou onéreux, obligera l'exposant à sa réparation ou à son remplacement.

Signalisation

Toute signalisation à l'intérieur des espaces loués est soumise à l'accord de Nice Eco Stadium (Allianz Riviera) et de l'organisateur de la manifestation, Les Entrepreneurs.

SANCTIONS

En cas d'infraction aux conditions générales, l'organisateur pourra après mise en demeure le cas échéant en présence d'un huissier, procéder immédiatement à la fermeture du stand et faire défense à l'Exposant d'y pénétrer, sans que l'exposant puisse prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de l'Organisateur. Les frais occasionnés par l'intervention de l'organisateur (frais d'huissier et frais relatifs à la fermeture) seront mis à la charge de l'Exposant. En toute hypothèse, dès lors qu'une infraction aura été constatée, l'Organisateur sera en droit de résilier le présent contrat sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être réclamés à l'Exposant. En conséquence également de ce qui précède, l'Organisateur sera en droit de refuser l'admission de l'exposant à tous les salons organisés par l'UPE06.

TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de location est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nice.

Nom et qualité du signataire :

Fait à : Le :

Signature et cachet